

Objet : Règlement de l'escape game de l'Office de Tourisme du Grand Montauban.

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DE L'ESCAPE GAME

L'Office de Tourisme du Grand Montauban, dont le siège social est situé 4 rue du Collège, 82000 Montauban (ci-après l' « Organisateur ») souhaite organiser un escape game du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2023 au sein de l'Ancien Collège pour plusieurs raisons :

- Créer un nouvel outil d'attractivité à proximité de l'Office de tourisme pour augmenter le trafic des visiteurs
- Proposer une activité innovante pour découvrir de manière ludique le patrimoine montalbanais (cf textes des énigmes travaillés et validés avec le CIAP)
- Séduire une cible familiale en recherche d'activité (au frais) le lundi et les week-end et particulièrement le dimanche matin (alors que de nombreux sites sont fermés le dimanche)
- Créer une opportunité de gagner des bénéfices avec un coût d'investissement très limité.

Le règlement de l'escape game est déposée à l'étude SELARL LPBH, huissier de Justice, 7 Avenue Edouard Herriot – BP 106 82302 Caussade.

ARTICLE 2- CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'ESCAPE GAME

2.1. L'escape game est un jeu payant et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 8 ans (accompagnée d'un parent ou représentant légal), résidant en France et à l'étranger, quelle que soit sa nationalité.

2.2. La participation à cet escape game implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement (le règlement), disponible en téléchargement sur le site de l'Office de Tourisme du Grand Montauban à l'adresse : 4 rue du Collège - BP 201 82002 Montauban.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DE L'ESCAPE GAME

L'escape game proposé par l'Office de Tourisme du Grand Montauban consiste à résoudre des énigmes dans un temps imparti (1h30 – explications comprises).

Les billets sont à acheter à l'Office de Tourisme en amont de la partie. Les participants ont la possibilité de pré-réserver leur partie via le site www.montauban-tourisme.fr

Une fois les billets pris, les participants sont pris en charge par le game master qui va se charger des explications et les accompagner durant toute la durée de leur partie.

ARTICLE 4 – TARIFS ET RESERVATION

Les tarifs sont variables selon le nombre de participants
Equipe de 6 à 10 personnes et : 14€/ personne

Equipe de 5 personnes : 16€/ personne
Equipe de 4 personnes : 18€ / personne
Equipe de 2 et 3 personnes : 20€ / personne
Tarif - 18 ans (jeune public de 8 à 18ans) : 14€ / enfant

Les modes de règlements acceptés par l'Office de Tourisme sont : chèques, espèces et CB à partir de 5€.

Chaque partie est limitée à 10 personnes.

Les participants peuvent jouer à partir de 8 ans (Les mineurs âgés de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'un adulte ou représentant légal. Les mineurs âgés de plus de 15 ans ne doivent pas nécessairement être accompagnés d'un adulte.).

La réservation est obligatoire et les billets sont délivrés à l'Office de Tourisme.

Chaque équipe réserve son créneau horaire. Il y a donc une équipe participante par créneau horaire quel que soit le nombre de participants par équipe (à partir de 2 personnes).

ARTICLE 5 – MISE À DISPOSITION ET UTILISATION DE LA SALLE

Selon le principe même du jeu, l'Office de Tourisme du Grand Montauban accorde aux utilisateurs le droit d'occuper la salle de la chapelle de l'Ancien Collège de Montauban pour une durée maximale d'une heure.

L'occupation a pour seul et unique but de participer à une séance de jeu, laquelle doit être réalisé en équipe de 2 à 10 personnes maximum. Les utilisateurs acceptent que la durée de présence dans la salle soit d'une heure maximum, qu'ils soient parvenus à trouver tous les indices et à résoudre toutes les énigmes ou non. Ce point relève du principe même du jeu. Parallèlement, les utilisateurs acceptent que le jeu s'arrête avant la fin des 60 minutes, notamment s'ils sont parvenus à trouver tous les indices et à résoudre toutes les énigmes en moins de 60 minutes ; sans que cela fasse l'objet d'un quelconque ajustement ou compensation tarifaire.

L'admission dans la salle n'est possible que sur présentation de vos billets de réservation (à retirer à l'Office de Tourisme après paiement de l'acheteur) et sur présentation d'une pièce d'identité. La complexité du jeu ne permet pas aux utilisateurs dont l'âge est inférieur à 8 ans de participer. Les mineurs âgés de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les mineurs âgés de plus de 15 ans ne doivent pas nécessairement être accompagnés d'un adulte. En cas de doute sur l'âge d'un utilisateur, l'Office de Tourisme du Grand Montauban se réserve le droit de demander un justificatif d'identité.

Les utilisateurs sont tenus de maintenir la salle et l'intégralité de ses équipements en bon état et de l'utiliser conformément à l'usage autorisé. Par ailleurs, l'utilisateur est tenu d'utiliser la salle et ses équipements de manière à n'occasionner aucun dommage aux autres utilisateurs, aux locaux et matériels de l'Office de Tourisme du Grand Montauban.

Durant toute sa présence, l'utilisateur s'engage à se comporter de façon respectable, à se conformer aux règles décrites dans le présent règlement et à coopérer avec le personnel de l'Office de Tourisme du Grand Montauban. À ce titre, l'Office de Tourisme du Grand Montauban ne tolérera aucune forme de violence, qu'elle soit

verbale ou physique, toute forme de harcèlement ou d'intimidation envers ses employés et se réserve ainsi le droit de refuser l'accès aux locaux à toute personne dont le comportement s'apparenterait aux éléments cités précédemment.

L'Office de Tourisme du Grand Montauban se réserve également le droit de refuser l'accès à toute personne sous l'emprise de l'alcool ou de drogues et ce par mesure de sécurité pour ladite personne et son entourage. Pour toutes les conditions mentionnées ci-dessus, l'interdiction d'accès ne donne droit à aucune indemnité ou remboursement. En raison de la nature du jeu, aucun enregistrement ne peut être effectué dans la salle.

ARTICLE 6 – SECURITE

L'utilisateur s'engage à respecter toutes les mesures de sécurité qui lui sont données, qu'elles soient contractuelles, affichées sur site ou données oralement par le personnel de l'Office de Tourisme du Grand Montauban. Il est formellement et strictement interdit de fumer à l'intérieur du site.

L'utilisateur est au fait qu'il est absolument interdit d'apporter dans les locaux des objets considérés comme des dangers physiques, dangereux pour la santé et dangereux pour le milieu aquatique.

ARTICLE 7 - PHOTOS ET CAMERAS

Des photos de chaque équipe d'utilisateurs pourront être prises avant ou après la partie. Ces photos pourront être utilisées par l'Office de Tourisme du Grand Montauban afin d'alimenter son site internet ou son écosystème digital (Facebook, Twitter, Instagram, ...).

La salle ne comporte pas de dispositif de vidéosurveillance et d'écoute mais un personnel l'Office de Tourisme du Grand Montauban sera présent dans la salle pendant l'utilisation du jeu afin de suivre la session de jeu et d'aiguiller les utilisateurs si besoin.

ARTICLE 8 – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Conformément au règlement général de protection des données (RGPD) du 25 mai 2018, les participants de l'escape game bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles.

ARTICLE 9 – ACCESSIBILITE DU REGLEMENT

Le règlement peut être consulté librement à l'accueil de l'Office de Tourisme du Grand Montauban, 4 rue du Collège 82000 Montauban, du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, ou peut être imprimé depuis le site de l'Office de

Tourisme du Grand Montauban www.montauban-tourisme.com ou encore, envoyé gratuitement par l'Organisateur, par mail, sur simple demande.

ARTICLE 10 – LOI APPLICABLE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à cet escape game les soumet à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives à l'escape game doivent être formulées par écrit à l'adresse suivante : 1 place Pénélope BP 2021 82002 Montauban.

ARTICLE 11 - INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données à caractère personnel sont traitées par l'Office de Tourisme à des fins d'information et de communication du jeu décrit, à l'exclusion de toute sollicitation commerciale.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à : Office de Tourisme du Grand Montauban, 4 rue du Collège, BP 201, 82002 Montauban cedex